

FORMATION CONTINUE


Informations collectives sur la reprise d'études (Tarifs et démarches)

Définition de la reprise d'études à l'Université Jean Monnet

Vous souhaitez reprendre des études **en vue d'obtenir un diplôme national** et vous serez **intégré à un groupe d'étudiants**. Vous relevez de la **formation continue** si vous remplissez l'une des conditions suivantes à la **date officielle de démarrage de la formation visée** :

- Vous avez interrompu vos études depuis 2 ans ou plus
- Vous étiez précédemment inscrit en Formation Continue
- Vous êtes inscrit à France Travail
- Votre formation est prise en charge par un tiers (OPCO, COPIR, CPF, etc.) HORS ALTERNANCE (Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage)
- Vous êtes salarié en congé de formation professionnelle (CPF de Transition, CFP, ...) HORS ALTERNANCE (Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage)

Dates de réunions d'informations collectives

 <p>Pour les diplômes de St-Etienne Rendez-vous au Service universitaire de formation continue, Campus Tréfilerie 33 Rue du 11 novembre Bâtiment A Premier étage 42000 Saint Etienne</p> <p>INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR LES REUNIONS EN PRESENTIEL ET EN DISTANCIEL A L'ADRESSE MAIL SUIVANTE : ftlv-pre-vapp@univ-st-etienne.fr ou au 04 77 43 79 29</p>	
SEULEMENT EN PRESENTIEL	SEULEMENT EN VISIOCONFERENCE
Jeudi 15 janvier 17h-18h30 Salle TREF A104	Lundi 26 janvier 12h30-14h
Lundi 9 février 12h30-14h Salle TREF A104	Mercredi 25 février 17h-18h30
Jeudi 12 mars 17h-18h30 Salle TREF A104	Mercredi 25 mars 12h30-14h
Jeudi 9 avril 17h-18h30 Salle TREF A104	Mardi 12 mai 12h30-14h
Lundi 27 avril 12h30-14h Salle TREF A104	Mardi 9 juin 17h-18h30
Lundi 29 juin 12h30-14h Salle TREF A104	

Nota Bene : pour les personnes en situation de handicap, des aménagements peuvent être demandés. Vous pouvez prendre contact auprès de accueilhandicap@univ-st-etienne.fr et de la composante de la formation où vous souhaitez candidater. Puis si aménagement possible, le faire valider par votre financeur notamment s'il s'agit de distanciel à la place de présentiel, ils pourront alors vous apporter une réponse

Mis à jour le : 23/03/2026